

Le racisme, singulier

L'une des tables rondes « Le racisme, singulier ou pluriel ? » de l'université d'automne de la LDH a réuni responsables d'association ou chercheurs portant, sur le racisme, des regards différents. Quelles divergences et quelles convergences, pour affronter lucidement les problèmes de notre société ?

Michel SAVY, membre du Bureau national de la LDH (rapporteur de la table ronde)

Maryam Cottias, présidente du Comité national pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage, évoque d'emblée deux événements récents pour fonder son propos. Dans une tribune au journal *Le Monde* à l'occasion de la Journée de commémoration de l'abolition de l'esclavage le 10 mai, un préfet regrettait l'éclatement du mouvement antiraciste entre groupes focalisés sur un type particulier de racisme et non plus transversaux comme naguère, désignant cette évolution comme victimitaire et communautariste, et rappelant que la République avait aboli l'esclavage. Elle évoque aussi la présentation, par la presse, des manifestants critiquant le spectacle « Exhibit B » comme des casseurs inquiétants. Et estime, à rebours, que les vingt mille personnes ayant signé la pétition demandant l'interdiction du spectacle exprimaient ainsi un sentiment d'exclusion par rapport à la nation française. Ces deux événements confirment que la question de l'esclavage a toujours été pensée en extériorité à la société française.

Pour comprendre le racisme actuel, il faut, dit M. Cottias, remonter dans l'histoire. Alors que certaines franges de l'Europe ont connu l'esclavage sans discontinuité depuis l'Antiquité, l'origine géographique des esclaves change complètement à partir du XV^e siècle. Les esclaves ne

Les attentats de novembre 2015 ne sauraient légitimer une suspicion à l'égard de personnes en raison de ce qu'elles sont et non en raison de ce qu'elles font. Les perquisitions et assignations à résidence actuelles échappent-elles toutes à cette hypothèse ?

viennent plus d'Europe, mais exclusivement d'Afrique. Au XVII^e siècle, après l'expérience esclavagiste dans l'espace colonial, la catégorie de Nègre, associée à l'esclavage, apparaît dans le vocabulaire, par opposition au Blanc, homme libre. Elle acquiert en outre une dimension biologique quand la pureté du sang blanc ou noir est mise en rapport avec la liberté ou la réduction en esclavage. Au XIX^e siècle, l'école publique française diffusera la théorie de l'inégalité des races en justifiant le colonialisme par sa mission civilisatrice...

Au lieu d'une mise en perspective historique, le débat sur la mémoire de l'esclavage a été polarisé sur la question de la repentance, faisant implicitement de la France une société blanche, devant, comme telle, se repentir. Il faut arriver, estime l'intervenante, à penser l'égalité entre les personnes sur une base dé-racialisée.

« La confrontation de modèles d'identité »

Joël Roman, philosophe et président de la commission Islam et Laïcité, rappelle que la notion d'islamophobie apparaît chez des anthropologues français au début du XX^e siècle. Le mot s'est maintenant installé pour désigner un ensemble d'attitudes et de comportements discriminatoires à l'égard de l'islam ou des musulmans (ou supposés tels). On observe que le développe-

ment de l'islamophobie s'appuie aujourd'hui sur un discours universel de laïcité et d'égalité entre les hommes et les femmes.

Il constate que la question du foulard est à cet égard exemplaire. Ce vêtement est-il un symbole manifeste et intolérable d'inégalité ? Sa dénonciation se concentre sur des femmes majoritairement issues de l'immigration. Convient-il d'imposer l'émancipation à des femmes qui n'en seraient pas (encore) demandeuses ? Ce reproche fait-il obstacle à l'éclosion d'un féminisme musulman ? Evoquant elles aussi des universels, les femmes qui portent le foulard mettent en avant le droit à la liberté individuelle, dans le respect de l'ordre public.

La référence aux valeurs universelles s'oppose en effet aux valeurs singulières, identitaires et communautaires. Le communautarisme consisterait en la revendication de règles spécifiques pour organiser les relations entre les personnes d'un même groupe, dérogeant à la loi nationale. Le fait communautaire existe, il faut l'étudier pour comprendre les contraintes et les ressources qu'il propose, y compris les ressources identitaires. Mais on constate qu'aucune « communauté » ne revendique aujourd'hui, en France, de telles règles à part.

J. Roman fait observer que deux modèles d'identité se confrontent. Dans une vision homogénéisante d'individus

ou pluriel? Débat



interchangeables, il faudrait laisser de côté toute identité (de sexe, de région d'origine, de religion, etc.) pour être citoyen. Dans une vision incluante, chacun devrait avoir sa place, étant ce qu'il est, dans la citoyenneté. Ces propositions se concrétisent dans le débat - primordial - sur la laïcité. Celle-ci interdirait-elle tous

Les intervenants à la table-ronde (de gauche à droite):
Joël Roman,
Patrick Simon,
Alain Esmery (président de séance),
Myriam Cottias et Serge Romana.

comportements vestimentaires, alimentaires etc. distinctifs ? La loi de 1905 pose les principes de la liberté de conscience, de la liberté de religion et de la séparation des cultes et de l'Etat. La religion n'est pas de droit public, mais cela ne signifie pas qu'elle n'a pas d'existence dans l'espace public. Une religion n'est pas une

pratique individuelle, elle a des lieux, une visibilité publique. Les attentats de novembre ne sauraient légitimer une suspicion à l'égard de personnes en raison de ce qu'elles sont et non en raison de ce qu'elles font. Et l'intervenant de s'interroger: les perquisitions et assignations à résidence actuelles échappent-elles toutes à cette

hypothèse ? La France n'est-elle pas menacée d'un communautarisme national ?

Serge Romana, président du comité Marche du 23 mai 1998, revient sur la Marche antiraciste du 30 novembre 2013 consécutives aux insultes à l'égard de la garde des Sceaux, Christiane Taubira. Cette réaction s'inscrivait dans une tradition antiraciste en France fondée sur la Déclaration des droits de l'Homme et son universalisme. Une telle attitude ne suffit pas pour comprendre les effets du racisme sur les populations qui en ont été victimes.

« Construire une mémoire de l'origine »

Pour s'en dégager, il faut en effet, dit-il, appréhender le processus de construction du racisme dans l'Histoire. Le racisme colonial est, en la matière, un moment capital. Il se traduit encore aujourd'hui par exemple dans la société guadeloupéenne, par la référence générale à des catégories et sous-catégories établies en fonction de la couleur de la peau. Aux nuances nombreuses de cette couleur sont accolées autant de spécificités sociales. Ce racisme internalisé est un régulateur profond de la société, bien après la fin de l'esclavage. Il engendre une atteinte durable à l'estime de soi, avec une honte de l'origine qui se perpétue au fil des générations. Il en résulte une difficulté identitaire, résolue par la construction d'une histoire imaginaire, organisée par l'hostilité envers les Blancs.

Pour lutter contre le racisme interne et le ressentiment, les bons sentiments sont inefficaces. Il faut, estime S. Romana, construire une mémoire de l'origine connue et alors acceptable. Ce travail suppose de retrouver, dans les archives et avec l'aide de l'administration de la République, les identités oubliées des descendants, et valoriser ces personnes. Leurs héritiers pourront sortir, alors, du ressentiment. Un travail analogue est nécessaire avec les « Noirs de

banlieue », travail positif et communautaire à mener en liaison avec les forces républicaines.

Patrick Simon, socio-démographe, directeur de recherches à l'Ined, aborde la question des contradictions flagrantes en matière d'identité. Le Premier ministre avait, après les attentats de janvier 2015, évoqué l'apartheid social faisant le lit du terrorisme. Mais il avait aussi déclaré que les élèves devaient laisser leur identité à la porte de l'école.

A-t-on affaire à un ou à des racismes ? L'intervenant note que dans l'après-guerre s'est produite une mutation, passant d'un racisme « scientifique » à un racisme culturel. Le racisme n'a plus besoin de fondement biologique pour discriminer. Pourtant, quand l'Unesco réunit des savants en 1950 pour disqualifier la notion scientifique de race, les grandes puissances pratiquent le racisme dans leur empire colonial, aux Etats-Unis il est encore dans la loi, comme l'Afrique du Sud.

« Les nouveaux visages du racisme »

On aboutit aujourd'hui à un racisme sans race, mais hiérarchisant les légitimités et distribuant les opportunités dans la société, et à la limite à un racisme sans racistes, car nombreux sont ceux qui véhiculent des préjugés et ont des comportements discriminants, même non intentionnels. Il est alors plus difficile de lutter contre des systèmes invisibles.

Pour autant, souligne P. Simon, perdurent et se renforcent des racismes, pluriels, que sont l'islamophobie, le racisme anti-Roms, les discriminations selon la couleur de peau, selon les origines réelles ou perçues, l'antisémitisme, etc. Réciproquement, il convient que chacun puisse définir son identité comme il l'entend, par exemple se définir comme noir ou non, indépendamment de la couleur de sa peau. Contrairement à la parole de Sartre, le Juif existe en dehors

de l'antisémitisme, même si celui-ci le formate. De même, l'histoire a construit les Noirs et les Blancs. Quelle est notre capacité à dé-racialiser les relations sociales ? Il considère que si l'on s'accorde sur cet objectif, les divergences portent sur les moyens.

« Faire vivre la société multiculturelle »

Les racismes sont-ils identiques, perdureront-ils ? Le racisme anti-Italiens s'est défait dans le temps, en sera-t-il de même pour le racisme anti-Arabs ? La majorité blanche américaine a incorporé les Irlandais, les Juifs, etc., mais pas les Noirs. En France, les sondages font apparaître une hiérarchie des groupes qui met régulièrement l'islam en bas du classement, car considéré comme non assimilable.

Comment accepter la dimension multiculturelle de la société française ?, se demande P. Simon. Un retour en arrière est de toute manière impossible, le processus de mixité est irréversible. De fait, le discours raciste vise à maintenir les catégories inférieures dans une position subalterne, du fait de leur infériorité culturelle, mais renonce à les expulser. Il nous faut porter le contre-discours de la société multiculturelle (« n'ayez pas peur ! »).

Pour l'intervenant, la suppression du mot race de la Constitution n'est pas une solution. Il faut parler de races, mais en les découpant des catégories auxquelles elles sont attachées. On doit constater que, dans la société, des mécanismes prennent en compte les éléments raciaux, y compris le privilège de l'homme blanc, par comparaison avec les autres, que l'individu ainsi désigné ait ou non une définition de son identité comme blanc. Enfin, estime-t-il, il faut parler ouvertement de la colonisation et de l'esclavage, pour cheminer vers une société multiculturelle dépassant ces problèmes. ●

On aboutit aujourd'hui à un racisme sans race, hiérarchisant les légitimités et distribuant les opportunités dans la société, et même à un racisme sans racistes, car nombreux sont ceux qui véhiculent des préjugés et ont des comportements discriminants, même non intentionnels.